

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-287 du 16 Octobre 1978

portant nomination des Directeurs
Provinciaux de la Santé de l'Ouémé,
de l'Atlantique, du Mono, du Zou, du
Borgou et du Directeur du Laboratoire
National de Santé Publique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N°78-174 du 6 Juillet 1978 ;
VU le décret N° 78-284 du 16 Octobre 1978, portant réorganisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique ;
VU l'ordonnance N°75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères ;
Sur proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Octobre 1978,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Le Médecin-Capitaine ASSA Adam est nommé Directeur Provincial par intérim de la Santé de l'Ouémé, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

ARTICLE 2 - Le Camarade BANKOLE Théodore est nommé Directeur Provincial de la Santé de l'Atlantique.

ARTICLE 3 - Le Camarade SOGANSA Lucien est nommé Directeur Provincial de la Santé du Mono.

ARTICLE 4 - Le Camarade OSSENI Rahimi est nommé Directeur Provincial de la Santé du Zou.

ARTICLE 5 - Le Médecin-Capitaine MICHAÏ Mardel est nommé Directeur Provincial par intérim de la Santé du Borgou.

ARTICLE 6 - Le Camarade AHOSSI Cyrille est nommé Directeur du Laboratoire National de Santé Publique.

.../...

ARTICLE 7 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 16 Octobre 1978

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Santé Publique

Le Ministre des Finances

Issifou BOURATMA

Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 CS 6 MSP, ses Directions
et Services 20 - Autres Ministères 14 - SGG 4 SPD 2 - DPE 2
DAJL-INSAE 4 - IGE et ses Sections 4 - DCCT-Gde Chand-ONEPI 3
BN-UNB-FASJEP 6 - DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 - Cab. Mil. 4
EMGFAP 1 - DSI des FAP 1 - DPE au MEPT 4 - Intéressés 6 JORPB 1

.....